

Communiqué

Liberté d'informer menacée par le schéma national du maintien de l'ordre : la presse d'initiative jeune aussi concernée

Depuis sa création en 2004, et dans le prolongement de l'association J-Presse, fondée en 1981, Jets d'encre promeut et défend la liberté d'expression de la jeunesse. Notre association se fixe pour objectif de fédérer, de valoriser, de développer et de défendre les médias jeunes, qu'ils aient pour origine le cadre scolaire, universitaire, ou autre. Le 17 septembre, le gouvernement a rendu public son nouveau schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) et l'association Jets d'encre s'inquiète de la prise en compte des journalistes dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre.

Ni représentant de la presse professionnelle, ni syndicat du secteur, Jets d'encre défend toutefois la liberté d'informer par des médias étudiants, lycéens, collégiens, associatifs ou de toute autre structure tenue par des jeunes de moins de 25 ans.

"Le délit constitué par le fait de se maintenir dans un attroupement après sommation ne comporte aucune exception, y compris au profit des journalistes ou de membres d'associations", écrit notamment le ministère de l'Intérieur. Ainsi, des journalistes jeunes couvrant une manifestation pour un média jeune pourraient être interpellé-e-s et poursuivi-e-s. Les années 2018 et 2019 ont été marquées par plusieurs mouvements de contestation, notamment lycéennes et étudiantes : plusieurs journalistes jeunes ont été blessé-e-s ou intepellé-e-s par les forces de l'ordre avant, pendant ou après avoir couvert une manifestation, comme de nombreux journalistes professionnels.

À la publication du SNMO, une quarantaine de sociétés de journalistes de nombreux médias ont appelé le ministre de l'Intérieur à "corriger" ce texte, par ailleurs dénoncé par les syndicats de la profession. Par ce communiqué, Jets d'encre s'associe à leur démarche.

L'association Jets d'encre affirme la nécessité de reconnaître les journalistes jeunes couvrant pour leurs médias étudiants, lycéens, associatifs lors de manifestations sur la voie publique en France dans le but de garantir le respect des droits de réunion et d'expression de la jeunesse.

